

AVIS DE CONSULTATION

Conformément à l'article 95.3 du *Code des professions*, l'OCCOQ lance aujourd'hui une consultation sur le projet de règlement modifiant le **Règlement sur l'exercice de la profession de conseiller d'orientation en société**.

POUR CONSULTER LE PROJET DE RÈGLEMENT COMPLET, [cliquer ici](#).

L'Ordre souhaite recueillir vos commentaires sur les modifications apportées au règlement actuel, qui portent essentiellement sur ces aspects :

- suppression de l'obligation, pour les membres qui exercent en société conformément au règlement, de mettre à jour annuellement leur déclaration d'exercice en société; seule demeure l'obligation d'informer l'Ordre en cas de changement;
- suppression des garanties qui peuvent être assurées par contrat d'assurance et par caution puisque les membres adhèrent tous à l'assurance collective contractée par l'Ordre;
- suppression de l'obligation de contracter une assurance excédentaire puisque le contrat d'assurance collective des membres en pratique privée prévoit toutes les garanties nécessaires à la protection du public;
- suppression de l'obligation du membre de transmettre à ses clients un avis de la modification de statut de la société lorsqu'une société en nom collectif (SENC) est continuée en société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL) ou en société par actions (SPA).

En résumé, ces changements ont pour but de simplifier grandement la procédure et faire diminuer les coûts pour les membres visés par ce règlement.

La consultation débute dès la réception de cette communication et se poursuit jusqu'au **8 janvier 2019 inclusivement**.

Veuillez faire parvenir vos commentaires ou questions à :

[Martine Lacharité, c.o.](#)

Directrice générale et secrétaire
Téléphone : 514-737-4717, poste 234

1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, bureau 520
Montréal (Québec) H3M 3E2

1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, bur. 520
Montréal (Québec) H3M 3E2
Téléphone : 1 800 363-2643
Montréal : 514 737-4717
Télécopieur : 514 737-2172